

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



Le Parc naturel
régional du Pilat
en 7 questions



Parc
naturel
régional
du Pilat

QU'EST-CE QUE LE PARC DU PILAT ?



À savoir !

Le Parc naturel régional est un **espace rural habité**, reconnu au niveau national pour son **intérêt patrimonial remarquable**, mais à l'**équilibre fragile**. C'est un **paysage d'exception** avec un **patrimoine naturel, paysager, humain, bâti, culturel** qu'il faut **préserver**.

Bio express



Créé en **1974**



Superficie de **750 km²**



Couvre **48 communes**



51%
de forêts



35%
de surfaces agricoles exploitées



17
villes-portes

Un territoire d'exception

Le Parc abrite :

- > **le site des crêts du Pilat** classé « Paysage national »
- > **200 milieux naturels différents**
- > la seule **Chartreuse d'Europe** devenue village
- > des **activités textiles** basées sur des savoir-faire patrimoniaux
- > des **vignobles** aux appellations prestigieuses

Un projet collectif

Afin de **préserver le massif du Pilat**, différents objectifs ont été identifiés en concertation avec les acteurs du territoire : élus, habitants, entreprises, associations, usagers

Ces orientations constituent **la Charte Objectif 2025**, un projet de **développement durable du territoire** qui sert de base pour élaborer des plans d'actions et engage les collectivités et l'État.

Le label Parc naturel régional est attribué **pour 15 ans** par décret du Premier Ministre.

QUELLES SONT **LES MISSIONS** D'UN PARC ?



Ce que le
Parc **ne fait
pas !**

X Il ne se
substitue pas aux
communes et
intercommunalités.

X Il ne
subventionne pas
directement les
projets.

X Il ne réglemente
pas, ne verbalise
pas.

X Il ne gère pas
la propreté du
territoire.

X Il n'est pas
gestionnaire de la
forêt,...

Convaincre et non contraindre !

La concertation est le principal mode
de fonctionnement d'un Parc.



Les Parcs naturels régionaux ont **5 missions** :



1. la protection, la gestion
et la restauration du patrimoine
naturel, culturel et paysager



2. l'aménagement
du territoire



3. le développement
économique et social



4. l'accueil, l'éducation
et l'information



5. l'expérimentation,
l'innovation

Toute l'offre de services du Parc en un clic : parc-naturel-pilat.fr

Le Parc accompagne et soutient les initiatives locales
en conformité avec la Charte.

COMMENT ÇA **FUNCTIONNE** ?

UN SEUL MOT
D'ORDRE !



UN SYNDICAT MIXTE

Le Parc naturel régional du Pilat est géré par un syndicat mixte composé :

- > de 48 communes
- > de 5 intercommunalités
- > de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > des 2 Départements de la Loire et du Rhône
- > de 17 villes-portes



UN COMITÉ SYNDICAL

Les collectivités adhérentes nomment **87 délégués** qui siègent au Comité syndical. **Ses élus définissent les objectifs, arrêtent le programme d'actions.** Ils élisent un Président et un bureau et mettent en place des instances de concertation.

UN BUREAU

Le Bureau est chargé de la gestion courante du Parc. Formé de 25 délégués élus, il délibère sur les affaires courantes confiées par le Comité syndical, contrôle et valide les rapports qui lui sont soumis.

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE

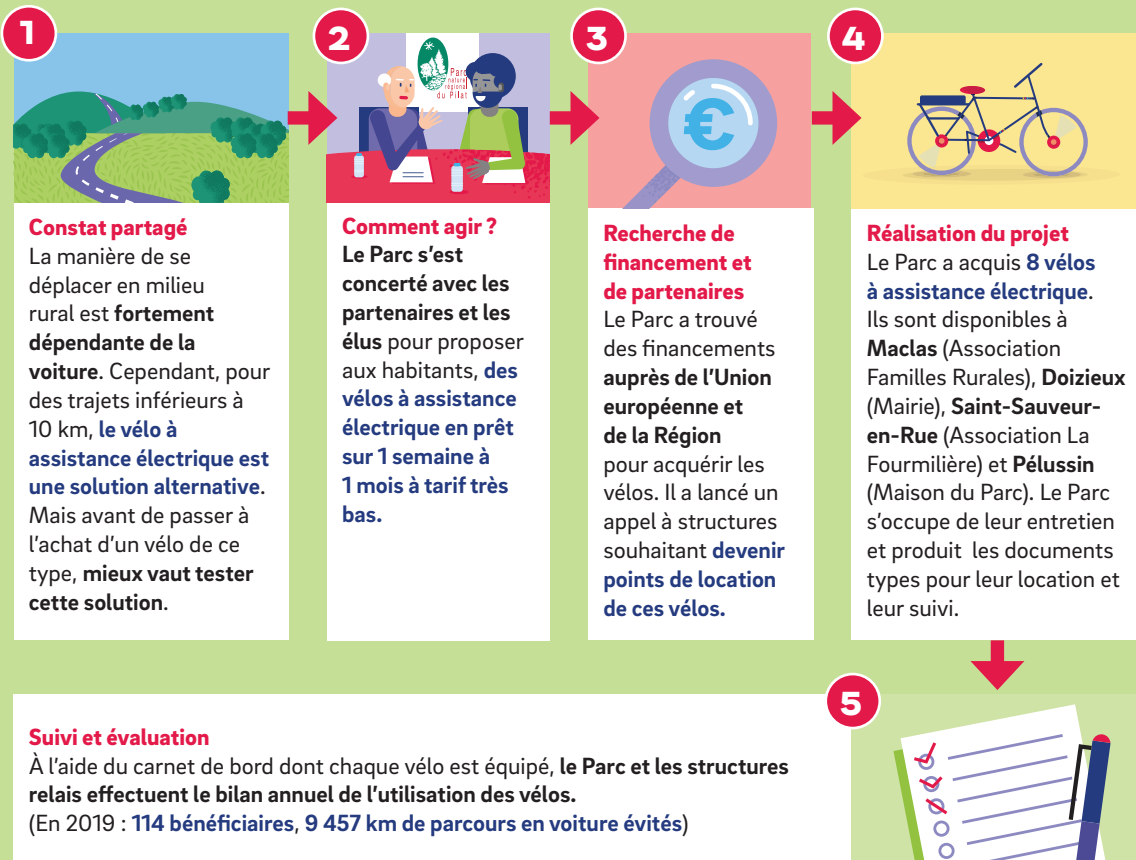
La mise en œuvre opérationnelle des missions du Parc est assurée sur le terrain par une équipe technique d'une trentaine d'agents sous l'égide de la directrice.

Elle donne l'élan, anime le territoire, veille sur le paysage et l'environnement, crée du lien, conseille et accompagne les communes, les habitants, les associations, les entreprises et les professionnels, mobilise les partenaires.

CONCRÈTEMENT, ÇA VEUT DIRE QUOI ?



L'exemple du projet "Prêt de vélos à assistance électrique "



ÊTRE DÉLÉGUÉ DU PARC

Pour **assurer le lien** entre le Parc et sa collectivité territoriale, que le délégué soit communal, intercommunal, métropolitain, départemental ou régional, **il joue un rôle-clé**. Il assure les relations entre les deux entités. Côté Parc, il siège au Syndicat mixte et vote les grandes décisions. Côté collectivité, il dispense la « parole Parc », et est le mieux placé pour savoir ce que le Parc peut apporter à sa collectivité.



Être le représentant de sa collectivité au sein du syndicat mixte du Parc, c'est aussi :

- > définir les modalités d'actions du Parc pour aider les collectivités et l'État à mettre en œuvre la charte « Objectif 2025 »
- > élaborer la prochaine Charte pour obtenir le renouvellement du label Parc
- > co-construire des projets avec des représentants de toutes les collectivités : communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux
- > travailler à des échelles territoriales différentes
- > aborder les sujets de manière transversale dans le long terme
- > être l'ambassadeur du Parc au sein de sa collectivité et l'engager à mener des actions contribuant à la Charte
- > être à l'interface Parc et population pour faciliter l'appropriation par tous de la Charte du Parc
- > être épaulé par une équipe technique pointue et pluridisciplinaire

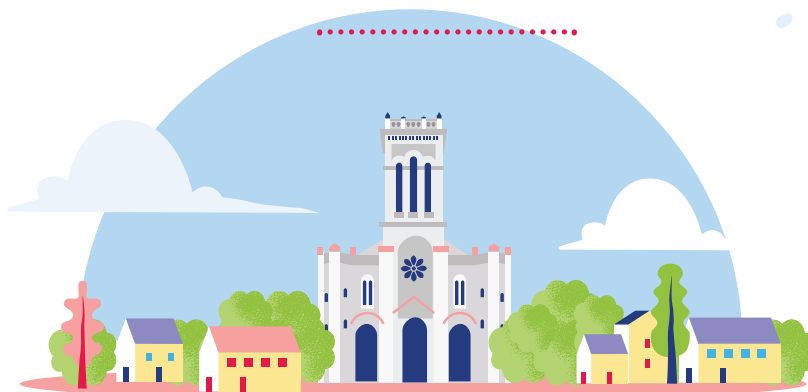
À chaque délégué, un référent au sein de l'équipe du Parc !



ET LES VILLES-PORTES DANS TOUT ÇA ?

La relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et traduit une solidarité ville-campagne.

17 villes portes de la Loire, du Rhône et de l'Ardèche adhèrent au syndicat mixte du Parc. Bien qu'elles ne soient pas signataires de la Charte du Parc, elles bénéficient cependant d'une partie de l'offre de services du Parc.

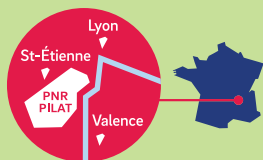


Quelques exemples d'actions liant le Parc et les Villes-Portes :

- > un programme d'éducation au territoire proposé par le Parc accessible aux écoles des villes portes pour développer l'écocitoyenneté des plus jeunes
- > des échanges entre habitants des villes portes et habitants du Pilat à travers différentes manifestations culturelles organisées par le Parc
- > une offre de loisirs accessible sans voiture depuis plusieurs villes portes
- > des actions de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers en lien avec les villes

Etre à proximité d'un Parc naturel régional est un élément fort d'attractivité d'une Ville-Porte !

OÙ NOUS TROUVER ?



**LA MAISON DU PARC DU PILAT
VOUS ACCUEILLE TOUTE L'ANNÉE !**

Exposition permanente et son jardin de découverte, (ouverture mutualisée
avec l'Office de tourisme du Pilat) et Centre de ressources de l'habitat durable

Maison du Parc, Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin

04 74 87 52 01 - info@parc-naturel-pilat.fr

www.parc-naturel-pilat.fr [f ParcduPilat](https://www.facebook.com/ParcduPilat)

